



+ simple : la déclaration en ligne !

En avril/mai 2019, vous devez déclarer **vos revenus de l'année 2018**.

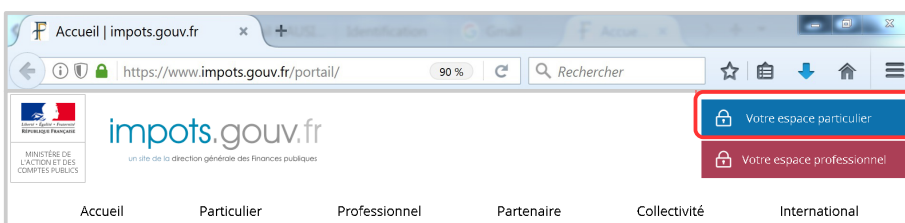
Depuis janvier 2019, vous payez votre impôt à la source sur vos revenus de 2019. Pour éviter une double imposition cette année, **vos revenus de 2018 ne seront pas imposés, sauf si vous avez perçu des revenus exceptionnels**.

Déclarez en ligne ! C'est simple et vous disposez d'un délai supplémentaire par rapport à la déclaration papier. Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet, c'est **obligatoire**.

Connectez-vous à votre espace particulier

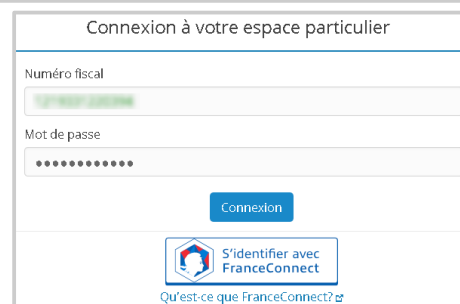
> si vous vous connectez pour la première fois, consultez la fiche : [Je crée mon espace particulier](#)

1 Dans votre navigateur internet, ouvrez le site **impots.gouv.fr**.



2 Cliquez sur « **Votre espace Particulier** », en haut à droite.

3 Dans la rubrique « Connexion ou création de votre espace particulier », à gauche, saisissez vos 2 identifiants :
 > **numéro fiscal** (13 chiffres) et cliquez sur « Continuer »
 > **mot de passe** et cliquez sur « Connexion ».



OU, pour vous identifier avec votre compte AMELI, La Poste, MSA ou Mobile Connect et moi, cliquez sur le bouton « FranceConnect » et laissez-vous guider.

> consultez la fiche : [J'ai perdu mon numéro fiscal/mot de passe](#)

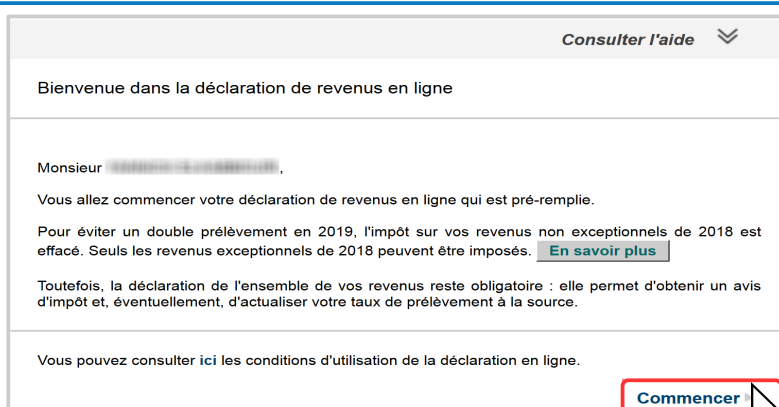
4 Cliquer sur « **Accédez à la déclaration en ligne** » en haut de page.



Déclarez en 3 clics !

1 Vous pouvez consulter l'aide en haut. Cliquez sur « **Commencer** » en bas à droite.

Attention : Si votre situation fiscale est simple, la procédure est simplifiée !
Vous pourrez à tout moment accéder à plus de rubriques.



2 Si vous aviez déclaré des **personnes à charge** l'an dernier, un écran vous présente l'**état civil** des personnes à charge et vous permet de les valider ou les modifier, puis cliquez sur « Suivant ».

Si vous en déclarez pour la 1ère fois pour 2018, sur l'écran « Votre déclaration », cliquez sur « **Ajouter une personne à charge** » en haut à gauche.

3 Vos **revenus** de 2018 connus de l'administration fiscale sont **pré-remplis**. **Vérifiez-les**. Vous pouvez consulter leur détail ou les **corriger**.

Les rubriques que vous aviez utilisées l'an dernier sont proposées à compléter si nécessaire. Vous pouvez les supprimer. Vous pouvez ajouter des revenus ou charges en utilisant le moteur de recherche

Si vous avez besoin d' « **Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement** » (mariage en 2018, déménagement...), cliquez sur le bouton en bas à gauche.

Sinon, cliquez sur « Suivant ».

4 Dans la page suivante :


- > vérifiez le **résumé** de la déclaration
- > l'impôt sur les revenus 2018 est effacé
- > vérifiez ou saisissez votre **relevé d'identité bancaire**, **obligatoire**, puis cochez pour accepter son utilisation par l'administration fiscale.

Enfin, cliquez sur « **Signer votre déclaration** » en bas à droite.

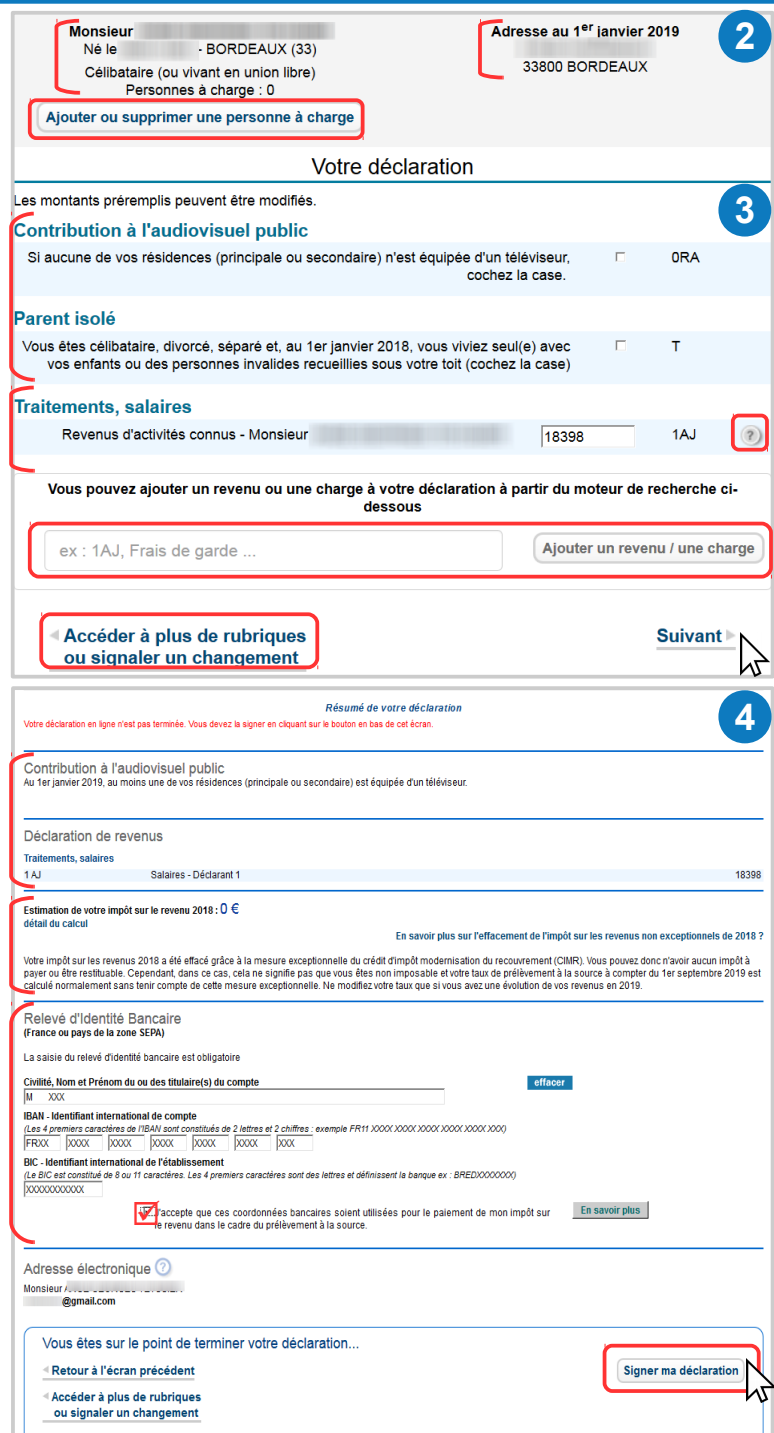
 **Votre déclaration est terminée !**
Vous recevrez un courriel de confirmation.

En cas d'erreur, vous pouvez la corriger depuis votre espace particulier !

Imprimez votre avis de situation déclarative ! Il vous permet de faciliter vos démarches sans avoir à attendre d'obtenir votre avis d'impôt durant l'été.

Cliquez sur  pour l'ouvrir puis imprimer ou enregistrer.

Votre taux de prélèvement à la source actualisé et sa date d'application sont indiqués.



Monsieur
Né le [redacted] - BORDEAUX (33)
Célibataire (ou vivant en union libre)
Personnes à charge : 0

Adresse au 1^{er} janvier 2019
33800 BORDEAUX


Ajouter ou supprimer une personne à charge

Votre déclaration

Les montants préremplis peuvent être modifiés.

Contribution à l'audiovisuel public
Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case. 0RA

Parent isolé
Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1er janvier 2018, vous vivez seul(e) avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit (cochez la case) T

Traitements, salaires
Revenus d'activités connus - Monsieur [redacted] 18398 1AJ 

Vous pouvez ajouter un revenu ou une charge à votre déclaration à partir du moteur de recherche ci-dessous

ex : 1AJ, Frais de garde ... Ajouter un revenu / une charge

Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement Suivant

Résumé de votre déclaration
Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran.


Contribution à l'audiovisuel public
Au 1er janvier 2019, au moins une de vos résidences (principale ou secondaire) est équipée d'un téléviseur.

Déclaration de revenus
Traitements, salaires
1AJ Salaires - Déclarant 1 18398

Estimation de votre impôt sur le revenu 2018 : 0 €
détail du calcul En savoir plus sur l'effacement de l'impôt sur les revenus non exceptionnels de 2018 ?

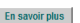
Votre impôt sur les revenus 2018 a été affiché grâce à la mesure exceptionnelle du crédit d'impôt modernisation du recouvrement (CMR). Vous pouvez donc n'avoir aucun impôt à payer ou être restituable. Cependant, dans ce cas, cela ne signifie pas que vous êtes non imposable et votre taux de prélèvement à la source à compter du 1er septembre 2019 est calculé normalement sans tenir compte de cette mesure exceptionnelle. Ne modifiez votre taux que si vous avez une évolution de vos revenus en 2019.

Relevé d'identité Bancaire
(France ou pays de la zone SEPA)
La saisie du relevé d'identité bancaire est obligatoire

Civilité, Nom et Prénom du ou des titulaires du compte
M XXX 

IBAN - Identifiant international de compte
(Les 4 premiers caractères de l'IBAN sont constitués de 2 lettres et 2 chiffres : exemple FR11 XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX)
FR0X XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX

BIC - Identifiant international de l'établissement
(Le BIC est constitué de 8 ou 11 caractères. Les 4 premiers caractères sont des lettres et définissent la banque ex : BREDDXXXXXXXX)
XXXXXXXXXXXX

j'accepte que ces coordonnées bancaires soient utilisées pour le paiement de mon impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source. 

Adresse électronique
Monsieur [redacted]@gmail.com

Vous êtes sur le point de terminer votre déclaration...

Retour à l'écran précédent
Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement

Signer ma déclaration





Merci pour votre déclaration en ligne

Un courriel de confirmation vous a été envoyé à [redacted]@gmail.com
Votre accusé de réception est disponible dans votre espace particulier.
Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'au 28/05/2019.

Votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu
Retrouvez-le dans votre espace particulier. 

Votre avis d'impôt sera en ligne dans votre espace particulier à compter du 23 juillet.

Votre prélèvement à la source applicable au 1er septembre 2019
Le taux de prélèvement à la source qui sera appliqué au 1er septembre 2019 par les organismes vous versant des revenus est de : **1,8 %**.
En savoir plus sur le calcul du taux ?
Si vous le souhaitez, vous pouvez adapter votre prélèvement à la source : **Oui, je veux adapter mon prélèvement à la source**

Informations utiles
Éducation, défense... À quoi servent mes impôts ? 
Santé, famille, solidarité, emploi, logement, retraite : mes droits en quelques clics 

Téléchargez l'application mobile « impots.gouv » gratuite sur Google Play ou l'App Store !